

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- en construisant une argumentation ;
- en exploitant le ou les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Ce sujet comporte deux documents.

THEME DU PROGRAMME :
Le système politique démocratique

Quels sont les effets des différents modes de scrutin sur la démocratie représentative.

Document 1: « La crise politique permanente, les gouvernements susceptibles de tomber à chaque nouvelle loi, c'est fini. Pour éviter les coalitions bancales indispensables jusqu'à présent pour gouverner, l'Italie garde un scrutin proportionnel mais à deux tours et avec une prime de majorité au parti qui obtient 40% des voix. Le Parlement italien a définitivement approuvé, lundi 4 mai 2015, une nouvelle loi électorale, censée assurer une stabilité politique. La nouvelle loi votée par les 630 députés avec une majorité de 334 oui, 61 non et quatre abstentions. L'opposition avait choisi de ne pas participer au vote.

Le nouveau mode de scrutin garantit une majorité de près de 55 % des sièges (340 sur 630) de la chambre des députés au parti arrivé en tête, ce qui représente une véritable révolution culturelle dans un pays habitué aux coalitions hétéroclites et instables.

Ce texte a été vivement critiqué par une partie de l'opposition et au sein même du Parti démocrate de M. Renzi (PD, gauche au pouvoir), qui en dénonçait la dérive antidémocratique.

Pippo Civati, un des chefs de file de la minorité anti-Renzi au sein du PD, a jugé lundi devant le parlement que cette loi conduisait au gouvernement d'un homme seul, une des grandes craintes des détracteurs du chef du gouvernement italien.

La nouvelle loi électorale, qui doit entrer en vigueur en 2016, prévoit d'assurer la majorité des sièges, soit 340 sur 630, au parti, et non plus à la coalition de partis, qui obtiendrait au moins 40 % des voix au premier tour des législatives.

Si aucun parti ne franchit ce seuil, un second tour est prévu deux semaines plus tard entre les deux partis arrivés en tête, pour déterminer qui bénéficiera de la prime à la majorité. Le projet fixe à 3 % le seuil pour obtenir des sièges, assurant ainsi aux principaux petits partis la certitude d'être représentés tout en évitant qu'ils puissent mettre en péril la stabilité de la majorité gouvernementale.

Pour être véritablement efficace, cette loi doit cependant être complétée par une révision constitutionnelle réduisant fortement les pouvoirs du Sénat pour accélérer le processus législatif - qui jouit pour l'instant des mêmes prérogatives que la Chambre des députés.

On connaît à présent l'issue du projet de réforme constitutionnelle porté par M. Renzi. Une large majorité des responsables politiques italiens, de la droite classique aux populistes du Mouvement 5 Etoiles ou de la Ligue du Nord, en passant par tous les extrêmes et même des « frondeurs » du PD, ont appelé à voter contre le texte, en dénonçant une trop forte concentration des pouvoirs dans les mains du chef du gouvernement. Le Non l'a emporté de façon très claire dimanche 5 décembre 2016 au référendum voulu par M. Renzi qui est ainsi contraint à la démission. Ce dernier reconnaît avoir fait une erreur en annonçant qu'il démissionnerait si le « non » l'emportait au référendum. De quoi donner des ailes à l'opposition.»

Sources : Le Monde.fr

Articles des 3-4-5 décembre 2016.

- « Italie : Renzi démissionne après le rejet massif de la réforme constitutionnelle »
- « En Italie, le fort enjeu du référendum pour les opposants politiques à Matteo Renzi »
- « En quoi consiste le référendum italien ? »
- « Une marche de plus dans la conquête du pouvoir pour le Mouvement 5 Etoiles »